



Hôtel de Ville
Service instructeur : Ressources Humaines
Place Barette – BP 903 – 27207 Vernon CEDEX
Tél : 0800027200 - Fax : 02.32.53.30.45

ARRETE N° 26-16
portant tableau définitif d'avancement de grade
Adjoint technique principal de 2ème classe

Le Maire, Président du CCAS de Vernon,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu l'arrêté n° 2023-001 du 13 juillet 2023 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin DESGARDIN, directeur des solidarités et du centre communal d'action sociale, rendu exécutoire le 13 juillet 2023,
Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par la collectivité après avis du comité technique en date du 2 décembre 2020, 15 mars et 15 juin 2022, et du Comité Social Territorial du 11 juin 2025,

ARRETE

ARTICLE 1: Le tableau annuel d'avancement au grade **d'adjoint technique principal de 2ème classe** au titre de l'année 2026, est établi comme suit :

PRENOM et NOM	GRADE ACTUEL	PROMOUVABLE à compter du
RACHEM Myriam	Adjoint technique territorial	01/10/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53.

ARTICLE 3 : M. le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

ARTICLE 4 : Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur.

Fait à Vernon, le 27/02/2026

	Agent.es promouvables	Agent.es inscrit.es sur le tableau
Nombre de femmes	2	1
Nombre d'hommes	0	0
TOTAL	2	1